



www.desjardins.com/economie

18 février 2003

DISCOURS SUR LE BUDGET FÉDÉRAL DU 18 FÉVRIER 2003

- 1. Commentaire fiscal**
- 2. Commentaire économique**

Vice-présidence Fiscalité
Vice-présidence Études économiques

BULLETIN D'INFORMATION



Fédération des caisses
Desjardins du Québec

COMMENTAIRE FISCAL

Le ministre des Finances du Canada, monsieur John Manley, a déposé son budget cet après-midi. Ce budget n'annonce aucune baisse d'impôt pour les particuliers, le point majeur pour ceux-ci étant la hausse des plafonds pour les REER et les régimes de retraite.

Pour les sociétés, on note une hausse de la déduction pour petites entreprises et une réduction progressive de l'impôt sur le capital.

MESURES AFFECTANT DESJARDINS - ENTREPRISE

Déduction pour petites entreprises

Afin de soutenir davantage les petites entreprises, le budget de 2003 propose que le montant annuel de revenu tiré d'une entreprise exploitée activement donnant droit au taux d'imposition réduit de 13,12 % soit majoré de 100 000 \$ et porté à 300 000 \$, comme suit :

- 225 000 \$ en 2003,
- 250 000 \$ en 2004,
- 275 000 \$ en 2005,
- 300 000 \$ après 2005.

Ces plafonds des affaires seront établis proportionnellement lorsque l'année d'imposition de la société ne correspond pas à l'année civile. De plus, il faudra continuer d'attribuer ces plafonds aux sociétés associées et les plafonds demeureront réduits de façon uniforme pour les sociétés dont le capital imposable utilisé au Canada se situe entre 10 et 15 M\$.

En raison de la hausse du plafond des affaires, certaines sociétés dont le revenu imposable est supérieur à 200 000 \$, mais inférieur aux nouveaux plafonds proposés, pourront désormais payer le solde de leur impôt à la fin du troisième mois suivant la fin de leur année d'imposition.

Impôt sur le capital (Impôt de la partie I.3)

Afin de favoriser l'investissement, il est proposé dans le présent budget d'éliminer l'impôt fédéral sur le capital sur une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2004. Cette proposition sera mise en œuvre en haussant le seuil, pour l'application de l'impôt, de 10 à 50 M\$ de capital imposable pour les années d'imposition prenant fin après 2003 et en réduisant le taux d'imposition de 2004 à 2008, comme suit:

	2003	2004	2005	2006	2007
Taux (%)	0,225	0,200	0,175	0,125	0,0625

Les taux seront établis proportionnellement pour les années d'imposition qui ne correspondent pas à l'année civile. L'abattement de capital majoré de 50 M\$ s'appliquera à toutes les années d'imposition qui prennent fin après 2003 et il ne sera pas calculé proportionnellement. Cet abattement continuera d'être partagé entre les sociétés d'un groupe lié.

Mesures administratives diverses

Actuellement, les caisses de crédit dont le revenu imposable d'un exercice était inférieur à 10 000 \$ n'avaient pas à effectuer d'acomptes provisionnels pour l'exercice suivant. Cette mesure sera abolie pour les années d'imposition débutant après juin 2003. Par contre, la mesure voulant qu'aucun versement ne soit requis lorsque le total de l'impôt à payer est inférieur à 1 000 \$ demeure.

Plusieurs autres mesures administratives ont été annoncées dans le budget et visent principalement à modifier le moment où des intérêts deviennent payables aux contribuables.

Crédit pour recherche scientifique

Comme suite à la proposition visant à hausser le plafond des affaires, il est également proposé dans le budget que le plafond de dépenses de 2 millions de dollars consacrées à la recherche scientifique et au développement expérimental soit éliminé de façon progressive lorsque le revenu imposable de l'année précédente se situe entre 300 000 \$ et 500 000 \$. Cette modification s'appliquera lorsque l'année d'imposition précédente prend fin après 2002. Le seuil d'élimination fondé sur le capital imposable ne sera pas modifié.

MESURES AFFECTANT LES PARTICULIERS

Plafonds des REER et des RPA (régimes de pension agréés)

Le budget propose de hausser les plafonds des REER et des RPA selon le tableau suivant:

(en dollars)	2003	2004	2005	2006	2007
REER					
<i>Plafond annuel des cotisations</i>					
Existant	13 500	14 500	15 500	Indexé	
Proposé	14 500	15 500	16 500	18 000	Indexé
RPA à prestations déterminées					
<i>Pension maximale (par année de service)</i>					
Existant	1 722	1 722	Indexé		
Proposé	1 722	1 833	2 000	Indexé	
RPA à cotisations déterminées					
<i>Plafond annuel des cotisations</i>					
Existant	14 500	15 500	Indexé		
Proposé	15 500	16 500	18 000	Indexé	

Avantage imposable relatif à l'automobile

Lorsqu'un employeur met une automobile à la disposition d'un employé, les lois fiscales prévoient la façon de calculer l'avantage imposable devant être attribué à l'employé. De façon générale, l'employé doit être imposé sur un avantage pour droit d'usage égal aux deux tiers des frais de location ou à 2 % par mois du coût initial du véhicule. Actuellement, cet avantage pour droit d'usage peut être réduit si l'usage personnel est inférieur à 12 000 kilomètres par année et si l'automobile est utilisée à 90 % ou plus dans le cadre de l'emploi.

Le budget propose de majorer le nombre de kilomètres donnant droit à la réduction de 12 000 à 20 000 et de baisser le seuil d'utilisation pour fins d'affaires de 90 à 50 %. Par exemple, si un employé effectue 25 000 km par année dans le cadre de son emploi et 15 000 km par année pour les déplacements personnels, il pourra profiter d'une réduction de son avantage imposable pour droit d'usage puisqu'il rencontrera les deux conditions (soit moins de 20 000 km personnels et plus de 50 % de ses déplacements pour fins d'affaires). Ainsi, l'avantage pour droit d'usage autrement calculé sera multiplié par le rapport entre le kilométrage personnel (15 000 dans l'exemple) et 20 000.

Cette mesure s'appliquera à compter de l'année d'imposition 2003. Ceux qui sont touchés par cette mesure devraient revoir l'estimation de leur avantage imposable pour 2003.

Décassements assimilables à ceux d'un FERR pour un RPA à cotisations déterminées

Le budget propose d'autoriser après 2003 le paiement de prestations de retraite dans le cadre de RPA à cotisations déterminées de la même manière que dans le cadre d'un FERR. Cette mesure permettra aux participants à des régimes à cotisations déterminées de jouir de la souplesse d'un FERR sans devoir assumer la responsabilité accrue des décisions de placement. Un participant devra retirer de son compte à cotisations déterminées un montant minimal chaque année calculé d'après les règles existantes qui s'appliquent aux FERR.

Bonifications de la prestation fiscale pour enfants (PFE)

Le présent budget propose d'augmenter le supplément annuel de la PFE à raison de 150 \$ par enfant en juillet 2003, de 185 \$ en juillet 2005 et de 185 \$ en juillet 2006.

De plus, conscient des besoins spéciaux des familles à revenu faible ou moyen ayant un enfant handicapé, le budget propose l'instauration d'une prestation pour enfants handicapés de 1 600 \$. Cette prestation sera un supplément de la PFE qui sera versée à l'égard d'enfants admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Cette nouvelle prestation sera fonction du revenu familial.

Roulement des gains en capital relatifs aux placements dans des PME

Le budget fédéral de 2000 avait instauré une mesure permettant à un particulier de différer l'imposition sur un gain en capital réalisé à la disposition d'un placement dans une PME, lorsque le produit de disposition est réinvesti en actions ordinaires d'une autre PME admissible, au plus tard dans les 120 jours suivant la transaction, jusqu'à concurrence d'un investissement maximal de 2 M\$.

Le présent budget vient éliminer ce plafond de 2 M\$, de sorte que l'imposition du gain en capital pourra complètement être différé si le produit de disposition est réinvesti dans une autre PME admissible. De plus, l'acquisition d'actions admissibles pourra être effectuée à tout moment au cours de l'année de la disposition ou dans les 120 jours suivant la fin de l'année.

Ces modifications s'appliquent aux dispositions survenues après le 18 février 2003.

Roulement au décès de REER/FERR à un enfant ayant une déficience

Actuellement, si l'enfant ou le petit-enfant était à la charge du rentier décédé en raison d'une déficience physique ou mentale, le produit du REER ou du FERR peut être transféré libre d'impôt au REER de l'enfant ou servir à acheter une rente viagère immédiate.

À compter de 2003, le budget propose de hausser de 7 634 \$ à 13 814 \$ le niveau de revenu servant à déterminer si un enfant ou un petit-enfant ayant une déficience est financièrement à charge.

Critère d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées

En ce qui concerne le crédit d'impôt pour personnes handicapées, le budget revoit la définition de «s'alimenter» pour rendre inadmissible à ce crédit les personnes atteintes de la maladie cœliaque qui doivent suivre une diète sans gluten.

Par contre, pour ces personnes, il est prévu qu'à compter de 2003, on ajoutera à la liste des dépenses admissibles au titre du crédit d'impôt pour frais médicaux, les coûts supplémentaires liés à l'achat de produits alimentaires sans gluten.

Mesure administrative

Aux fins de l'impôt sur le revenu, les intérêts sur un montant remboursable à un particulier commencent à courir uniquement 45 jours après la date d'exigibilité du solde qui lui est applicable ou, si ce jour survient plus tard, 45 jours après la date de production de la déclaration donnant lieu au remboursement. Cette période sera ramenée à 30 jours à compter de 2003.

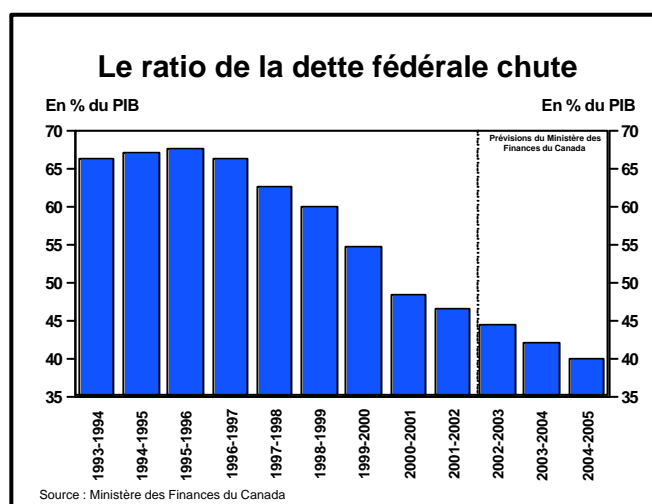
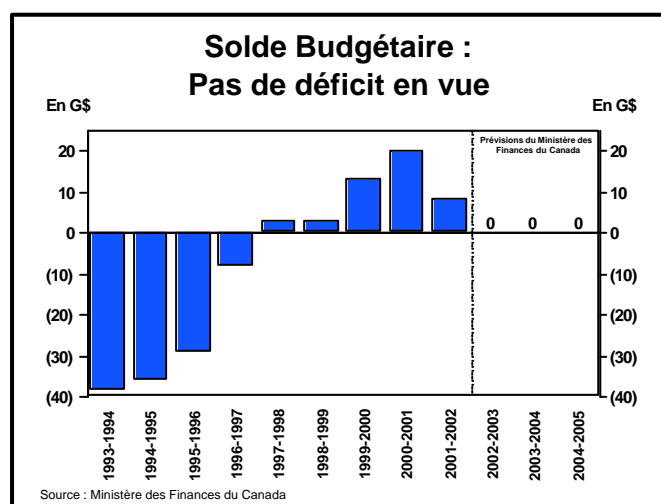
COMMENTAIRE ÉCONOMIQUE

Un budget de continuité axé prioritairement sur la santé

Faits saillants

Le ministre des Finances, M. John Manley, a déposé un budget sans surprise. Malgré la prospérité économique du Canada, la prudence reste au cœur des préoccupations du ministre alors que les grands équilibres financiers sont encore préservés. Comme prévu, le domaine de la santé récolte plus de 50 % des nouvelles mesures de dépenses. Le budget annonce également que le gouvernement adopte dorénavant la comptabilité d'exercice intégrale qui rend plus complets et plus transparents ses états financiers.

- La saine gestion du gouvernement et l'excellente santé de l'économie ont permis d'enregistrer six excédents budgétaires annuels consécutifs et de réduire la dette fédérale de plus de 50 G\$.
- L'équilibre des finances publiques sera aussi au rendez-vous pour chacun des deux prochains exercices.
- Le ratio de la dette publique nette du gouvernement fédéral par rapport au PIB, après avoir atteint un sommet de 67,5 % en 1995-1996, diminuera à moins de 40 % en 2004-2005.
- En 2002-2003, les dépenses de programmes fédérales augmenteront de 11,5 % en raison, surtout, des nouvelles initiatives en santé. Au cours des deux exercices suivants, soit 2003-2004 et 2004-2005, les dépenses réintégreront par contre, un rythme de croissance plus modeste, soit d'environ 4 %.
- Au total, les nouvelles mesures de dépenses s'élèveront à 15,4 G\$ au cours des exercices 2002-2003 à 2004-2005, dont 8,2 G\$ dans le domaine de la santé et 3,7 G\$ pour la défense et l'aide internationale.
- En raison principalement des baisses d'impôt déjà décrétées, les recettes budgétaires atteindront 15,7 % du PIB en 2002-2003, soit leur plus faible part de l'économie depuis la fin des années 1970.



Hypothèses économiques et situation budgétaire : une prudence doublée d'une volonté de transparence

Au chapitre de la gestion budgétaire et des hypothèses économiques, le premier budget de M. John Manley s'inscrit parfaitement dans la ligne de conduite établie par son prédécesseur, M. Paul Martin, au cours de la période 1994-2001. Le présent budget est donc teinté de prudence et d'une ferme volonté d'améliorer sans cesse la situation fiscale du gouvernement.

Le Canada affichant la plus forte croissance des grands pays industrialisés, cette approche a permis, une fois de plus, au gouvernement fédéral de dégager une marge budgétaire beaucoup plus importante que prévu au cours de l'exercice fiscal 2002-2003. Il peut dorénavant s'engager plus à fond dans le financement de la santé tout en améliorant ses ratios financiers.

Les projections budgétaires sont fondées sur des prévisions économiques plausibles, raisonnables et même modérément conservatrices. Plus spécifiquement, le budget s'appuie sur une croissance du PIB réel de 3,2 % en 2003 et de 3,5 % en 2004, ce qui est très légèrement inférieur à nos propres prévisions. Les prévisions au chapitre des taux d'intérêt de court et de long terme sont quasi analogues aux nôtres. Nous pensons que l'économie canadienne bénéficiera d'assises suffisamment solides pour résister à l'incertitude géopolitique qui assombrit le climat économique nord-américain et international, à l'heure actuelle.

À tout événement, le gouvernement fédéral veut à tout prix se prémunir contre les déficits dans le cas où la situation économique devait se dégrader. Pour ce faire, M. Manley reconduit la pratique instaurée par M. Paul Martin en se dotant d'une réserve pour éventualités en plus d'une mesure supplémentaire de prudence économique qui totaliseront 4 G\$ pour l'exercice fiscal 2003-2004 et 5 G\$ pour l'exercice 2004-2005. Si ces montants ne sont pas utilisés, ils seront totalement appliqués à la réduction de la dette.

Ainsi, les ratios financiers du gouvernement fédéral ne cessent de s'améliorer. Par exemple, le ratio dette/PIB, qui a atteint un sommet de 67,5 % en 1995-1996, a chuté à 44,3 % en 2002-2003 et tombera légèrement en dessous des 40 % aux termes de l'exercice 2004-2005. Les frais de la dette publique, qui représentaient 37,0 % des revenus totaux du gouvernement en 1995-1996, ont fléchi à 20,8 % en 2002-2003 et continueront à reculer pour s'établir à 19,9 % en 2004-2005. La saine gestion des sept dernières

Prévisions économiques et financières

	2003		2004	
	Budget Fédéral*	Mouvement Desjardins	Budget Fédéral*	Mouvement Desjardins
PIB nominal (%)	5,4	5,7	5,4	5,8
PIB réel (%)	3,2	3,4	3,5	3,7
Bons du Trésors canadiens 3 mois (%)	3,3	3,5	4,5	4,6
Obligations canadiennes 10 ans (%)	5,4	5,3	5,9	5,8

(*) : Prévisions consensuelles moyennes du secteur privé canadien.
Sources : Ministère des Finances du Canada et Études économiques, Mouvement Desjardins

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

En milliards de \$	2000-2001	2001-2002	2002-2003p	2003-2004p	2004-2005p
Opérations budgétaires :					
Recettes	182,3	171,7	178,7	184,7	192,9
- Variation (%)	10,0	(5,8)	4,1	3,4	4,4
Dépenses de programmes	(118,5)	(124,3)	(138,6)	(143,0)	(149,6)
- Variation (%)	8,3	4,9	11,5	3,2	4,6
Solde de fonctionnement	63,8	47,4	40,1	41,7	43,3
Frais de la dette publique	(43,6)	(39,3)	(37,2)	(37,6)	(38,4)
- Variation (%)	1,2	(9,9)	(5,3)	1,1	2,1
Réserves pour éventualités	---	---	(3,0)	(3,0)	(3,0)
Mesures de prudence économique	---	---	---	(1,0)	(2,0)
Solde budgétaire	20,2	8,2	0,0	0,0	0,0
Réduction de la dette	20,2	8,2	0,0	0,0	0,0
Ressources ou besoins financiers	19,0	4,7	3,4	(5,8)	(2,1)
Ratio des dépenses de programmes sur le PIB (%)	11,1	11,4	12,2	11,9	11,8
Ratio des recettes budgétaires sur le PIB (%)	17,1	15,7	15,7	15,4	15,2
Ratio dette sur PIB (%) (sans réduction)	48,4	46,5	44,5	42,2	40,1
Ratio dette sur PIB (%) (avec réduction de 3 G\$ par année)	48,4	46,5	44,3	41,7	39,6

p : prévisions

Source : Ministère des Finances du Canada.

Budget fédéral 6

années a donc fortement contribué à améliorer la marge de manœuvre du gouvernement et, ainsi, à dégager des sommes considérables pour faire face aux nouvelles priorités.

Un budget axé sur les besoins des Canadiens

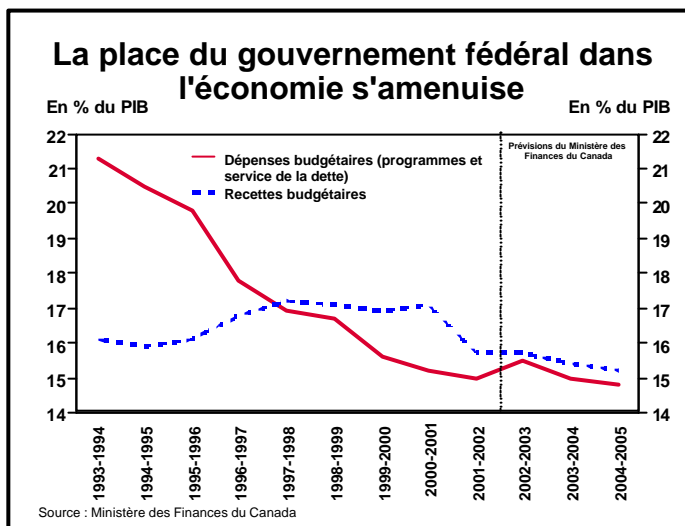
Comme on s'y attendait, la santé occupe une place importante dans les orientations du budget que le ministère des Finances a déposé aujourd'hui. Les initiatives fédérales dans le domaine de la santé représentent cumulativement environ la moitié des nouvelles mesures budgétaires pour les exercices 2002-2003 à 2004-2005. Si l'on considère les autres mesures à caractère social qui ont aussi été annoncées dans le budget, force est de constater que le gouvernement fédéral a pris une tangente un peu plus à gauche dans ses nouvelles orientations budgétaires. Ainsi, suite aux réductions importantes d'impôt annoncées précédemment et aux investissements massifs effectués pour améliorer la compétitivité de l'économie canadienne, le budget d'aujourd'hui marque la troisième phase découlant de l'assainissement des finances publiques, soit une amélioration des services aux citoyens.

Investir dans les soins de santé

Au début de février 2003, le premier ministre du Canada ainsi que ceux des provinces se sont rencontrés dans le cadre du renouvellement de l'Accord sur le financement des soins de santé. En vertu de cet accord, qui est largement inspiré de la commission Romanow, le gouvernement fédéral s'est engagé à injecter cumulativement 34,8 G\$ dans le système de santé au cours des cinq prochaines années. À la lumière de cet accord, le présent budget prévoit entre autres une augmentation de 12 G\$ des transferts aux provinces, dont

2,5 G\$ qui seront versés à une fiducie et comptabilisés par le gouvernement fédéral en 2002-2003. C'est donc dire que l'accroissement des transferts aux provinces représente un peu moins de 35 % des nouvelles initiatives fédérales en matière de santé.

En ce qui concerne les autres initiatives fédérales en santé, le gouvernement prévoit, en particulier, investir 16 G\$, cumulativement, dans un fonds pour la réforme de la santé. Ce fonds aidera les provinces et les territoires à accélérer la réforme dans les secteurs prioritaires (soins primaires, soins à domicile et médicaments d'ordonnance) relevés dans l'accord de février. Sans vouloir entrer dans une polémique politique, il s'agit d'une situation un tantinet décevante si l'on considère que la santé est un champ de compétence provinciale. Le tableau, ci-dessous, illustre le soutien fédéral aux soins de santé pour les prochaines années.



SOUTIEN FÉDÉRAL POUR LES SOINS DE SANTÉ

En millions de \$	2003-2004p	2004-2005p	2005-2006p	2006-2007p	2007-2008p	Total
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)						
Augmentation cumulative - 2000 ⁽¹⁾	700	1 300	1 900	2 500	3 100	9 500
Supplément du TCSPS ⁽²⁾	1 000	1 000	500			2 500
Réforme de la santé						
Fonds pour la réforme de la santé	1 000	1 500	3 500	4 500	5 500	16 000
Équipement diagnostique et médical	500	500	500			1 500
Technologie de l'information sur la santé	200	200	200			600
Hôpitaux de recherche	100	100	200	100		500
Initiatives découlant directement de l'Accord sur la santé	221	336	341	341	346	1 585
Autres initiatives de santé au soutien de la réforme	337	253	258	258	258	1 364
Santé des Premières Nations et des Inuits	180	230	280	280	280	1 250
Augmentations cumulatives du financement	17 336 sur 3 ans			34 800 sur 5 ans		

p: prévisions

⁽¹⁾: Comprend une augmentation de 1,8 milliard de dollars pour 2006-2007 et 2007-2008 (600 millions et 1,2 milliard respectivement).

⁽²⁾: La somme de 2,5 milliards sera versée à une fiducie administrée par des tiers et comptabilisée par le gouvernement fédéral en 2002-2003 (selon un calendrier de prélèvements hypothétiques par les provinces et territoires).

Source : Ministère des Finances du Canada.

Investir dans les familles et les collectivités

Le ministre Manley propose également investir dans les familles et les collectivités canadiennes. Le ministère des Finances augmentera graduellement le supplément de la Prestation nationale pour enfants afin de supporter davantage les familles à faible revenu. La première hausse est prévue pour juillet 2003 et ce supplément sera augmenté à 965 M\$ d'ici 2007. Plusieurs autres mesures sont également prévues, notamment en ce qui concerne l'aide aux autochtones et aux personnes handicapées. Des investissements additionnels pour les logements abordables et l'aide aux sans-abri ainsi que pour les infrastructures publiques sont aussi prévus. D'ailleurs, le gouvernement fédéral annonce dans ce budget une bonification de 3 G\$ au cours des 10 prochaines années afin d'améliorer les infrastructures.

Investir dans une économie durable et plus productive

Dans le but d'améliorer la compétitivité de l'économie canadienne, le gouvernement du Canada investira plusieurs milliards de dollars au cours des prochaines années dans la recherche et l'innovation. Par exemple, un investissement de 500 M\$ pour la Fondation canadienne pour l'innovation est annoncé pour l'exercice 2002-2003. Cette fondation accroîtra son aide aux installations de recherche en santé à la fine pointe de la technologie. De plus, plusieurs mesures visant à promouvoir le développement durable, à améliorer l'environnement et à aider l'agriculture verront aussi le jour.

Amélioration du régime fiscal et réduction des cotisations à l'assurance-emploi

Comme on s'y attendait, le budget 2003-2004 ne contient pas de nouvelles mesures d'importance réduisant le fardeau fiscal des contribuables et des entreprises. Il ne faut pas

oublier que le gouvernement fédéral a déjà fait un effort considérable en ce sens lors de la présentation de son plan quinquennal de réduction d'impôt. Néanmoins, le budget de février 2003 contient quelques mesures complémentaires représentant un peu plus de 2 G\$, cumulativement, entre les exercices 2002-2003 et 2004-2005. Notons le relèvement du plafond de cotisations à un REER et à un RPA qui passeront à 18 000 \$, sur quatre ans, l'élimination de l'impôt fédéral sur le capital d'ici cinq ans et l'augmentation de 50 % du plafond de la déduction accordée aux petites entreprises. Le ministère des Finances du Canada a également réduit le taux des cotisations à l'assurance-emploi. Soulignons que le régime d'assurance-emploi dispose d'un surplus actuariel faramineux et que le ministère des Finances amorcera sous peu des consultations publiques à propos d'un nouveau régime d'établissement des taux de cotisations pour 2005.

Le Canada dans le monde

En réaction aux incertitudes géopolitiques actuelles, tout en ayant en tête les attentats terroristes de 2001, le budget consacré à la défense et à la sécurité sera augmenté de façon significative au cours des prochaines années. Dans cette optique, les capacités militaires canadiennes seront augmentées de 800 M\$ au cours des deux prochains exercices budgétaires, en plus d'une affectation immédiate de 270 M\$ afin de combler les besoins les plus urgents. En outre, le Canada entend également fournir une aide internationale supplémentaire de 1,4 G\$ (de façon cumulative) d'ici 2004-2005 aux pays moins bien nantis. Dans un autre ordre d'idées, le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien sera abaissé de 12 \$ à 7 \$ pour un aller simple. Une mesure qui sera sans doute bienvenue par les transporteurs aériens qui ont été passablement secoués par la morosité économique mondiale, de même que par le climat d'inquiétude actuel.

DÉPENSES ET RECETTES PROPOSÉES DANS LE BUDGET - FÉVRIER 2003

En millions de \$	2002-2003p	2003-2004p	2004-2005p
Soins de santé	4 720	1 369	2 095
Familles et collectivités canadiennes	---	886	1 065
Économie durable et productive	924	1 405	1 074
Le Canada et le monde	748	1 301	1 701
Gestion des dépenses et reddition de comptes	7	25	34
Réaffectation des ressources	---	(1 000)	(1 000)
Total des dépenses annoncées	6 398	3 986	4 969
Soins de santé	---	30	55
Familles et collectivités canadiennes	---	295	460
Économie durable et productive	---	5	5
Amélioration du régime fiscal	35	335	850
Réduction du taux des cotisations à l'assurance-emploi	---	53	178
Total des recettes annoncées	35	718	1 548
p: prévisions			
Source : Ministère des Finances du Canada.			

Incidences de la comptabilité d'exercice intégrale

Afin de donner une idée plus précise de la situation des finances publiques canadiennes, le gouvernement fédéral a adopté dans ce budget la méthode de «comptabilité d'exercice intégrale». En vertu de cette méthode, toutes les recettes fiscales sont comptabilisées pendant l'exercice auquel elles se rapportent. De plus, du côté des dépenses, l'amortissement de la valeur des biens matériels est maintenant reflété dans les états financiers.

Évidemment, cette modification à la comptabilité a certaines répercussions sur les résultats passés et futurs du gouvernement fédéral. Par exemple, l'impôt sur le revenu des particuliers a été gonflé en 2001-2002 par les importants gains de capitaux de 2000. Or, la chute des marchés boursiers qui a suivi s'est traduite par des remboursements d'impôt plus élevés en 2002-2003. Toutefois, l'incidence de la réforme comptable sur le solde budgétaire est assez limitée alors que le surplus budgétaire est, dans la plupart des cas, augmenté ou diminué de quelques centaines de millions, seulement.

Impacts pour les marchés financiers

Le portrait financier du Canada s'améliore constamment depuis quelques années. L'excellente performance économique du Canada, combinée avec la diminution de plus de 50 G\$ de la dette fédérale, jusqu'à maintenant (à 508 G\$, elle se situe à son plus bas niveau en près de 20 ans), ainsi que la diminution sensible du ratio dette/PIB accentuent encore davantage cette tendance. En outre, la vulnérabilité de l'économie canadienne et des marchés financiers aux événements extérieurs ne cesse de diminuer. Cela explique, en grande partie, pourquoi le Canada a bénéficié, l'an passé, d'un accroissement de sa cote de crédit, ramenée au plus haut niveau accordé par les agences de notation, soit AAA. Le présent budget illustre l'amélioration de nos finances publiques et ne peut être vu que positivement par les marchés financiers.

Conclusion : un budget équilibré, prudent... et à caractère social

Le budget fédéral du 18 février 2003 s'inscrit à plusieurs points de vue dans la tradition de l'ère Martin : un budget inspiré d'une prudence qui vise à éviter à tout prix un retour aux déficits et à améliorer la situation fiscale de long terme du gouvernement fédéral. Le Canada présente déjà le meilleur portrait fiscal des grands pays industrialisés et le budget Manley ne peut que consacrer cette position si tout se passe comme prévu. Les ratios financiers continueront à s'améliorer au cours des prochaines années.

Toutefois, en se basant sur la hauteur des sommes engagées, ce budget marque un virage vers des engagements à caractère social, notamment en ce qui concerne le financement de la santé. Après une première phase d'élimination des déficits, une deuxième phase où l'accent a été mis sur la réduction du fardeau fiscal, le gouvernement veut s'attarder maintenant à la première priorité des Canadiens, soit l'amélioration du système de la santé. Ainsi, près de 50 % des nouvelles dépenses d'ici la fin de l'exercice 2004-2005 sont allouées au financement de la santé, tandis que plus de 15 % des nouvelles sommes sont destinées aux familles et aux collectivités. Il s'agit d'un juste retour des choses.